



SYNTHÈSE DES INDICATEURS RELATIFS À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2020

Accusé de réception en préfecture
067-200067783-20211216-211216D2-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date d'accusé de réception en préfecture : 20/12/2021

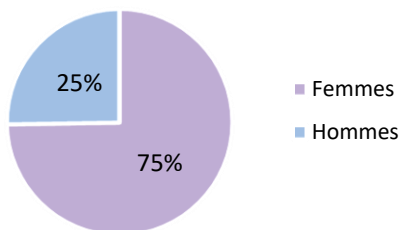
➔ CC DE HANAU-LA PETITE PIERRE

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité.

— Conditions générales d'emploi

➔ Au 31 décembre 2020, la collectivité employait 77 femmes et 26 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

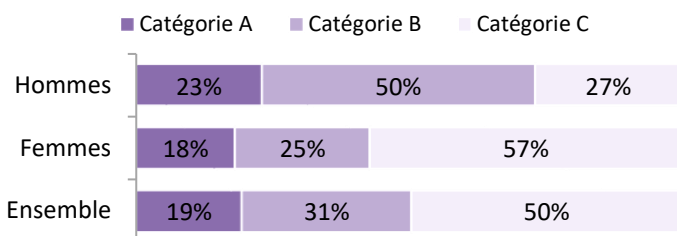


La collectivité emploie 1 agent sur emploi fonctionnel qui est un homme

› Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

- 11,7 fonctionnaires hommes
- 36,8 fonctionnaires femmes
- 11,8 contractuels hommes
- 31,6 contractuelles femmes

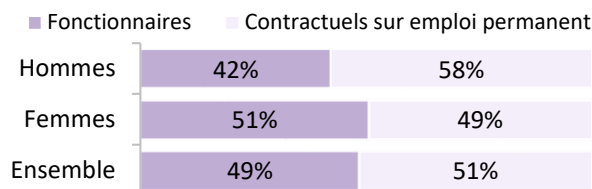
➔ Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :

Catégorie A	70%
Catégorie B	59%
Catégorie C	86%

➔ 49 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 58 % des hommes

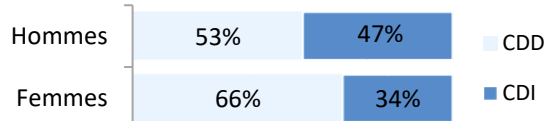


▶ 78 % des fonctionnaires sont des femmes et 22 % des hommes

▶ 72 % des contractuels permanents sont des femmes et 28 % des hommes

➔ 34 % des femmes contractuelles sont en CDI contre 47 % des hommes

Au total, 20 agents en CDI sur 53 agents contractuels, soit 38 %



➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	84%	16%
Technique	53%	47%
Culturelle	33%	67%
Sportive	60%	40%
Médico-sociale	100%	-
Police	-	-
Incendie	-	-
Animation	100%	-

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité

Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des adjoints administratifs

Adjoints administratifs	100%
Agents sociaux	100%
Auxiliaires de puériculture	100%
Rédacteurs	89%
Attachés	64%

Le seul cadre d'emplois majoritairement masculin est celui des assistants

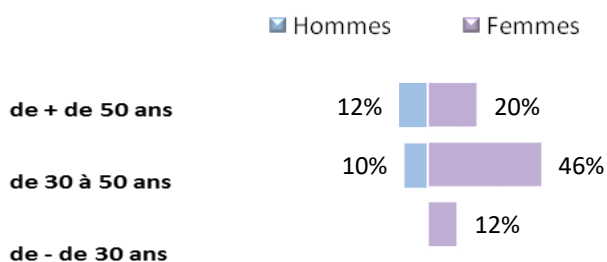
Assistants d'enseignement artistique	67%
--------------------------------------	-----

**Seuls les 5 premiers cadres d'emplois comprenant au moins 5 agents sur emplois permanents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte*

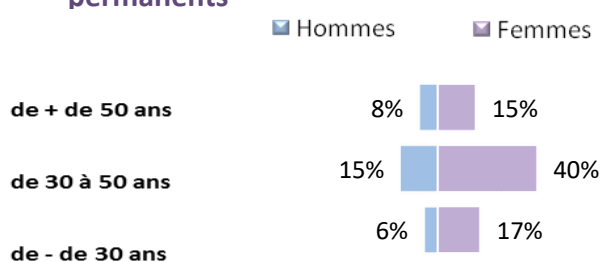
Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	41,47	38,68	40,10
Hommes	48,86	41,17	44,42

Pyramide des âges des fonctionnaires



Pyramide des âges des contractuels permanents

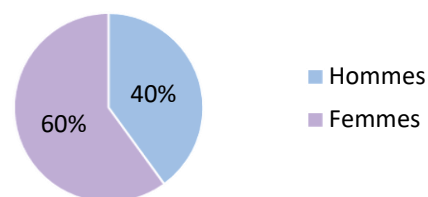


Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2020*

	Taux de féminisation
Saisonniers/occasionnels	53%
CAE/CUI	0%
Emploi aidé	78%

** ayant travaillé dans la collectivité entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020*

Répartition globale des emplois non permanents par genre



Évolution de carrière et titularisation

Aucun bénéficiaire d'une promotion interne

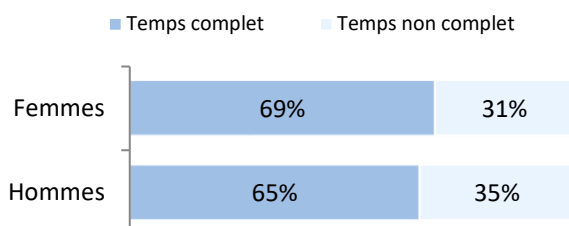
Aucun lauréat d'un examen professionnel

Aucun lauréat d'un concours

► Pour rappel, 78% des fonctionnaires sont des femmes

Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

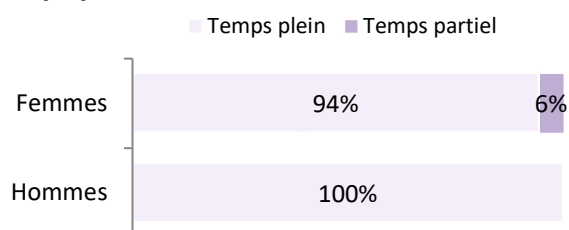
➔ Répartition des emplois à temps complet ou non complet



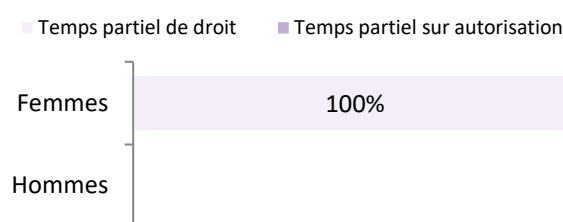
➔ La collectivité dispose d'une charte du temps

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

➔ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



➔ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



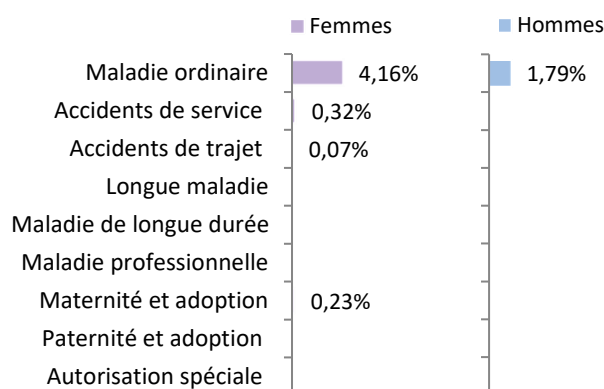
Conditions de travail et congés

➔ Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,56%	1,79%
	Ensemble : 3,86%	
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	4,56%	1,79%
	Ensemble : 3,86%	
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	4,79%	1,79%
	Ensemble : 4,03%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

Taux d'absentéisme



➔ Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2020

- ▶ En moyenne, 16,6 jours d'absence pour tout motif médical* en 2020 pour chaque femme présente dans la collectivité
- ▶ En moyenne, 6,5 jours d'absence pour tout motif médical* en 2020 pour chaque homme présent dans la collectivité

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

**Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

➔ Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

- ▶ Un congé maternité ou adoption en 2020
- ▶ Aucun congé paternité ou adoption en 2020

➔ 7 accidents du travail déclarés en 2020

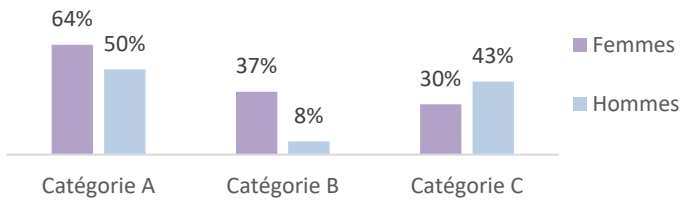
- ▶ 7 accidents du travail pour 82 femmes en position d'activité au 31 décembre 2020
- ▶ Aucun accident du travail ne concernait des hommes
- ▶ Les accidents du travail concernant des femmes ont été suivis de 157 jours d'arrêt

Formation

➔ 36 départs en formation concernant des agents permanents

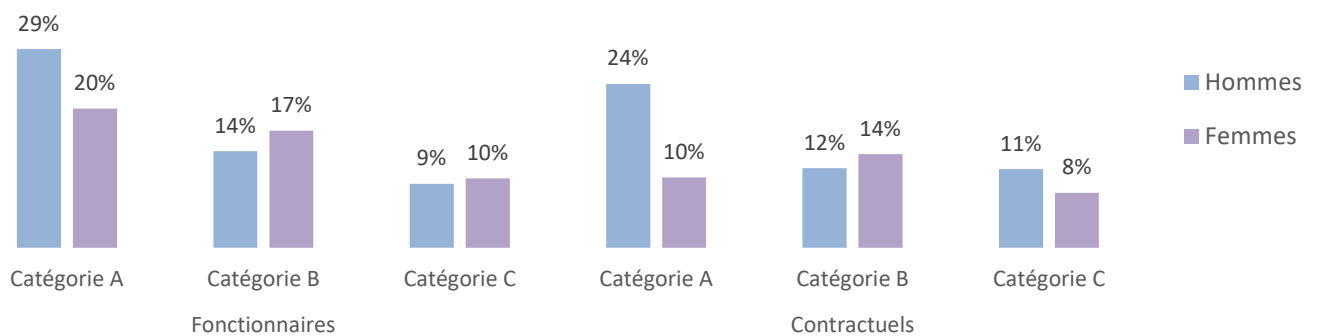
➔ Aucun départ en formation pour les agents non permanents en 2020

Nombre d'actions de formation rapporté à l'effectif

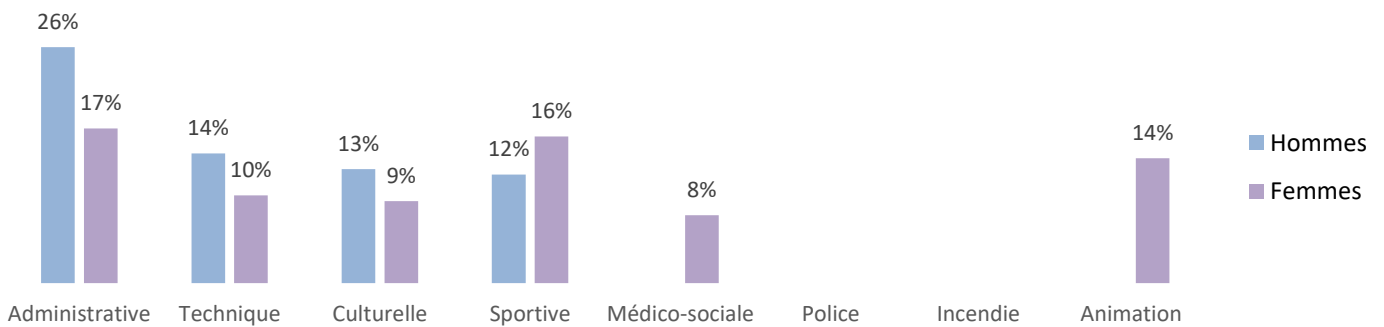


Rémunérations (agents permanents)

➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut



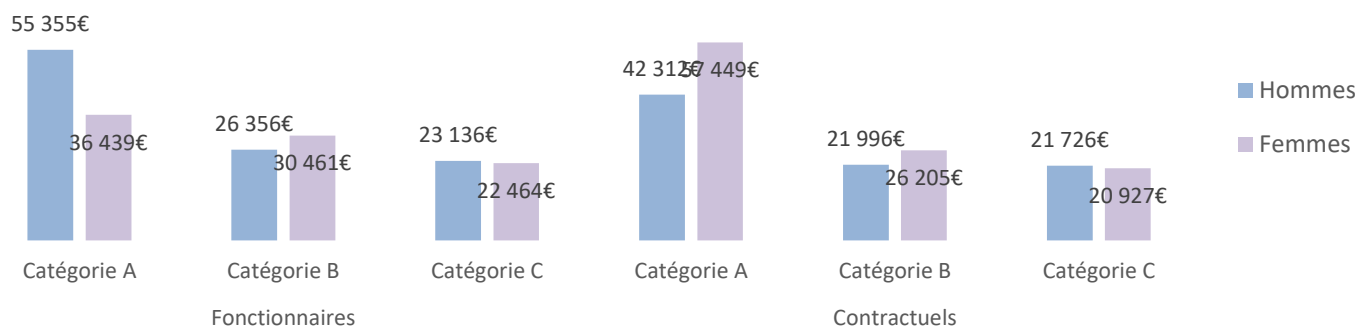
➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



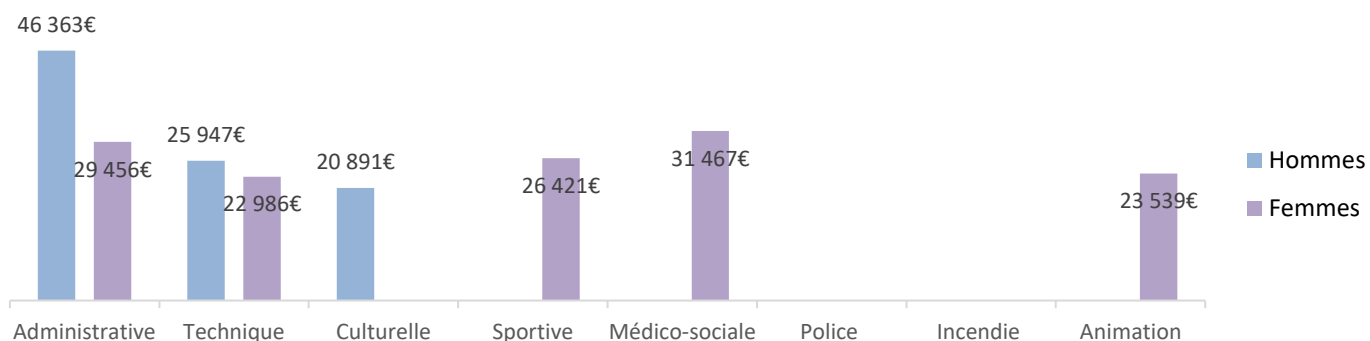
➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	28%	23%	17%	15%	10%	13%
Technique	22%	10%			11%	10%
Culturelle			13%	9%		
Sportive			12%	16%		
Médico-sociale		7%				8%
Police						
Incendie						
Animation				15%		11%

➔ **Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut**



➔ **Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière**



➔ **Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière**

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	54 356 €	38 065 €	s	29 043 €	s	23 000 €
Technique	37 812 €	s			22 490 €	22 442 €
Culturelle			20 891 €	s		
Sportive			s	26 421 €		
Médico-sociale		63 351 €				21 296 €
Police						
Incendie						
Animation				24 035 €	s	

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

— **Acte de violence ou de harcèlement**

➔ **Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles) pour 1 000 agents**

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

➔ **Nombre de signalements au DRH pour harcèlement moral pour 1 000 agents**

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

➔ Nombre de signalements au DRH pour harcèlement sexuel pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

➔ Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

Du diagnostic à l'action

La réalisation du Rapport de Situation Comparée permet d'établir un premier état des lieux de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les collectivités.

Pour aider les employeurs territoriaux à mettre en œuvre cette démarche et répondre à leurs nouvelles obligations, le groupe de travail « Egalité professionnelle » de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjointes des Centres de Gestion, co-animé par Johan JOURDAN, DGS du CDG 47, et Magali LASSERENNE, DGA du CDG 64, a élaboré un guide comprenant 10 fiches pratiques et 20 fiches actions, qui vise à favoriser la prise en compte de cette thématique et la mise en œuvre de plans d'action dans les collectivités. En effet, la définition d'un plan d'actions global en faveur de l'égalité professionnelle et intégrant toutes les facettes de la GRH nécessite de disposer d'un diagnostic circonstancié et de se conformer à une méthodologie précise.

Afin de consulter ce guide, cliquer sur l'image ci-dessous :



Méthodologie

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs issus du Rapport Social Unique.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.



Date de publication : septembre 2021
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin
Version 2